

En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 48

Séance du 17 novembre 2025

Le dix-sept novembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués 7 novembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSE LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, /
MÉE	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
RENATÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	MADIOT Isabelle, suppléante
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : BAHIER Alain (Mée), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), LÉPICIER René-Marc (Congrier), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BALOCHE Dorinne (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

LÉPICIER René-Marc a donné pouvoir à TISON Hervé
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à LANVIERGE Quentin
BÉZIER Florence a donné pouvoir à RADÉ Maurice

de GUÉBRIANT Bertrand a donné pouvoir à GUIARD Philippe
MARTIN-FERRÉ Nadine a donné pouvoir à BARBÉ Béatrice
BALOCHE Dorinne a donné pouvoir à GAULTIER Patrick

Secrétaire de Séance : Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-11/169 : SPORT ET TOURISME

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 17 novembre 2025

**OBJET 2025-11/169 : SPORT ET TOURISME
LA RINCERIE – GRILLE TARIFAIRES 2026/2027 - ANNEXE**

M. Christophe LANGOUËT, Président, compte tenu de l'absence excusée de Mme Dorinne BALOCHE, Vice-Présidente en charge des Équipements Sportifs et du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que, par délibération n° 2024-12/443 du 9 décembre 2024, ont été approuvés les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025 pour les activités et hébergements de la Base de Loisirs de La Rincerie.

Il précise que, dans le cadre de la préparation de la saison 2026, la commission Sport-Tourisme, réunie le 14 octobre 2025, a formulé une proposition de mise à jour de la grille tarifaire afin de :

- Prendre en compte les ajustements liés au nouveau logiciel de réservation en ligne
- Intégrer la création de nouveaux tarifs à destination des CSE et groupes constitués
- Simplifier et harmoniser les formules de location des habitats légers
- Adapter certains tarifs en fonction de la fréquentation et des charges d'exploitation
- Appliquer, à compter du 1er janvier 2027, une revalorisation forfaitaire de 2 % conformément à la demande formulée par le Bureau lors de sa séance du 8 septembre 2025

Les ajustements tarifaires 2026 portent uniquement sur les prestations non encore communiquées au public et intègrent notamment :

- La création de nouveaux tarifs CSE (grands pédalos, multi-activités, stages à la journée)
- La modification de certains tarifs « long séjour » afin de maintenir l'attractivité auprès des publics professionnels
- La révision des prestations de service (linge, équipements bébé, entretien)
- La mise à jour des cautions et acomptes de réservation

L'ensemble des tarifs 2026-2027 figure en annexe à la présente délibération.

**Considérant la proposition de la commission Sport-Tourisme en date du 14 octobre 2025,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date 3 Novembre 2025,**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 42

Votants : 48 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

⇒ **VALIDE** les tarifs actualisés 2026 et 2027 pour la base de loisirs de la Rincerie, tels que présentés en annexe.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 25 novembre 2025*

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251117-DELIB202511169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,

Thierry JULIAT

